



Crésus Salaires

5.5 - Rubriques de type Déductions

5.5 - Rubriques de type Déductions

Onglet Employeur

La part employeur pour la déduction est définie par calcul (§31 L'éditeur de calculs).

Le *Déterminant* de la part employeur est le même que celui de la part employé.

A propos des avantages en argent

Les champs *Correction prestation en nature*, *Correction avantage en argent*, *Compensation cotis. LPP employeur* et *Compensation rachat LPP employeur* correspondent aux retenues des avantages en argent ou en nature décrits dans le paragraphe précédent.